



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PREFECTURE DU NORD
PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
PREFECTURE DE L' AISNE**

**Arrêté fixant le périmètre
d'élaboration du Schéma d'Aménagement et de
Gestion des Eaux du bassin-versant de l'Escaut**

**LE PREFET DE LA REGION NORD – PAS-DE-CALAIS
PREFET DU NORD
OFFICIER DANS L'ORDRE NATIONAL DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DANS L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

**LE PREFET DU PAS-DE-CALAIS
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

**LE PREFET DE L' AISNE
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

VU le code de l'environnement et notamment son article L.212-3 relatif aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ;

VU le décret n° 92-1042 du 24 septembre 1992 modifié portant application de l'article 5 de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 ;

VU l'arrêté du 20 décembre 1996 portant approbation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Artois-Picardie ;

VU les avis du Conseil Régional du Nord Pas-de-Calais, des Conseils Généraux du Nord et du Pas de Calais, et des communes concernées consultées sur le projet de périmètre d'élaboration du SAGE de l'Escaut ;

VU l'avis du Comité de Bassin Artois-Picardie du 9 décembre 2005 ;

Sur proposition du Directeur Régional de l'Environnement et Messieurs les Secrétaires Généraux des Préfectures du Nord, du Pas de Calais et de l'Aisne.

- ARRESENT -

Article 1^{er} :

Le périmètre d'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Escaut est constitué des territoires des 248 communes suivantes (cf. carte annexée) :

Département du Nord : 211 communes

ABSCON	CURGIES	LES RUES DES VIGNES
AMFROIPRET	DEHERIES	LESDAIN
ANNEUX	DENAIN	LIEU SAINT AMAND
ANZIN	DOUCHY LES MINES	LIGNY EN CAMBRESIS
ARTRES	ELESMES	LOCQUIGNOL
AUDIGNIES	ELINCOURT	LOURCHES
AULNOY LES VALENCIENNES	EMERCHICOURT	LOUVIGNIES QUESNOY
AVESNES LE SEC	ENGLEFONTAINE	MAING
AVESNES LES AUBERT	ESCARMAIN	MAIRIEUX
AWOINGT	ESCAUDAIN	MALINCOURT
BANTEUX	ESCAUDOEUVRES	MARCOING
BANTOUZELLE	ESCAUTPONT	MARESCHEs
BAVAY	ESNES	MARETZ
BAZUEL	ESTOURMEL	MARLY
BEAUDIGNIES	ESTREUX	MASNIÈRES
BEAUMONT EN CAMBRESIS	ESWARS	MASTAING
BEURAIN	ETH	MAULDE
BEAUVOIS EN CAMBRESIS	FAMARS	MAUROIS
BELLIGNIES	FLESQUIERES	MACQUIGNIES
BERMERAIN	FLINES LES MORTAGNE	MONCHAUX SUR ECAILLON
BERMERIES	FONTAINE AU BOIS	MONTAY
BERSILLIES	FONTAINE AU PIRE	MONTIGNY EN CAMBRESIS
BERTRY	FONTAINE NOTRE DAME	MONTRECOURT
BETHENCOURT	FOREST EN CAMBRESIS	MORTAGNE DU NORD
BETTIGNIES	FRASNOY	NAVES
BETTRECHIES	FRESNES SUR ESCAUT	NEUVILLE EN AVESNOIS
BEUVRAGES	GHISSIGNIES	NEUVILLE SAINT REMY
BEVILLERS	GOGNIES CHAUSSEE	NEUVILLE SUR ESCAUT
BOUCHAIN	GOMMEGNIES	NEUVILLY
BOUSIES	GONNELIEU	NIERGNIES
BOUSSIERES EN CAMBRESIS	GOUZEAUCOURT	NOYELLES SUR ESCAUT
BRIASTRE	GUSSIGNIES	NOYELLES SUR SELLE
BRUAY SUR L'ESCAUT	HASPRES	OBIES
BRUILLE SAINT AMAND	HAUCOURT EN CAMBRESIS	ODOMEZ
BRY	HAULCHIN	ONNAING
BUSIGNY	HAUSSY	ORSINVAL
CAGNONCLES	HECQ	PETITE FORET
CAMBRAI	HERGNIES	POIX DU NORD
CANTAING SUR ESCAUT	HON HERGIES	POMMEREUIL
CAPELLE	HONNECHY	POTELLE
CARNIERES	HONNECOURT SUR ESCAUT	PRESEAU
CATTENIERES	HORDAIN	PREUX AU BOIS
CAUDRY	HAUDAIN LEZ BAVAY	PREUX AU SART
CAULLERY	INCHY	PROUVY
CAUROIR	IWUY	PROVILLE
CHATEAU L'ABBAYE	JENLAIN	QUAROUBLE
CLARY	JOLIMETZ	QUERENAING
CONDE SUR L'ESCAUT	LA FLAMENGRIE	QUIEVRECHAIN
CRESPIN	LA LONGUEVILLE	QUIEVY
CREVECOEUR SUR	LA SENTINELLE	RAMILLIES
L'ESCAUT	LE CATEAU CAMBRESIS	RAUCOURT AU BOIS
CROIX CALUYAU	LE QUESNOY	REUMONT

RIBECOURT LA TOUR	SAINST WAAST	VENDEGIES SUR ECAILLON
RIEUX EN CAMBRESIS	SALESCHES	VERCHAIN MAUGRE
ROBERSART	SAULTAIN	VERTAIN
ROEULX	SAULZOIR	VICQ
ROMBIES ET MARCHIPONT	SEBOURG	VIESLY
ROMERIES	SEPMERIES	VIEUX CONDE
ROUVIGNY	SERANVILLERS FORENVILLE	VIEUX RENG
RUESNES	SOLESMES	VILLEREAU
RUMILLY EN CAMBRESIS	SOMMAING	VILLERS EN CAUCHIES
SAINST AUBERT	TAINSIERES SUR HON	VILLERS GUISLAIN
SAINST AYBERT	THIANT	VILLERS OUTREAU
SAINST BENIN	THIVENCELLE	VILLERS PLOUICH
SAINST HILAIRE LEZ CAMBRAI	THUN L'EVEQUE	VILLERS POL
SAINST MARTIN SUR	THUN SAINST MARTIN	VILLERS SIRE NICOLE
ECAILLON	TILLOY LEZ CAMBRAI	WALINCOURT SELVIGNY
SAINST PYTHON	TRITH SAINST LEGER	WAMBAIX
SAINST SAULVE	TROISVILLES	WARGNIES LE GRAND
SAINST SOUPLLET	VALENCIENNES	WARGNIES LE PETIT
SAINST VAAST EN CAMBRESIS	VENDEGIES AU BOIS	WAVRECHAIN SOUS DENAIN

Département du Pas de Calais : 12 communes

BARASTRE	HAVRINCOURT	TRESCAUT
BERTINCOURT	HERMIES	VELU
GRAINCOURT LES	LEBUCQUIERE	VILLERS AU FLOS
HAVRINCOURT	METZ EN COUTURE	
HAPLINCOURT	RUYAULCOURT	

Département de l'Aisne : 25 communes

AUBENCHEUL AU BOIS	GROUGIS	RAMICOURT
BEAUREVOIR	JONCOURT	SAINST MARTIN RIVIERE
BECQUIGNY	LA VALLEE MULATRE	SEBONCOURT
BOHAIN EN VERMANDOIS	LE CATELET	SERAIN
BONY	LEMPIRE,	VAUX ANDIGNY
BRANCOURT LE GRAND	MENNEVRET	VENDHUILE
ESTREES	MOLAIN	WASSIGNY
FRESNOY LE GRAND	MONTBREHAIN	
GOUY	PREMONT	

Article 2 :

Le Préfet du Nord est chargé de suivre pour le compte de l'État la procédure d'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Escaut.

Article 3 :

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage dans les mairies concernées.

En outre, un avis relatif au présent arrêté sera inséré en caractères apparents dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans chacun des trois départements.

Article 4 :

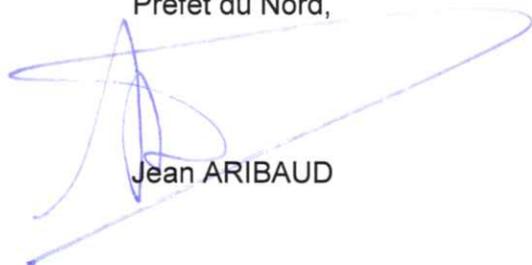
Les Secrétaires Généraux des préfectures du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Aisne, les sous-préfets des arrondissements concernés, le Directeur Régional de l'Environnement du Nord Pas de Calais, Délégué de Bassin Artois-Picardie, Mmes et MM. les Maires concernés, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré aux recueils des actes administratifs des préfectures du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Aisne.

Fait à Lille, le

Fait à Arras, le 09 JUIN 2006

Fait à Laon, le

Le Préfet de la région Nord Pas-de-Calais,
Préfet du Nord,



Jean ARIBAUD

Le Préfet du Pas-de-Calais,



Denis PRIEUR

Le Préfet de l'Aisne,



Evelyne RATTE

Ampliation :

- Mesdames et Messieurs les maires concernés
- Messieurs les Secrétaires Généraux des préfectures du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Aisne
- Mesdames et Messieurs les sous-préfets de Cambrai, Valenciennes, Saint-Quentin et Béthune
- Monsieur le président de la communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole
- Monsieur le président de la communauté d'agglomération de Cambrai
- Monsieur le président du conseil régional du Nord-Pas de Calais
- Monsieur le président du conseil régional de Picardie
- Monsieur le président du conseil général du Pas de Calais
- Monsieur le président du conseil général du Nord
- Monsieur le président du conseil général de l'Aisne
- Monsieur le directeur régional de l'environnement du Nord-Pas de Calais
- Monsieur le directeur de l'Agence de l'eau Artois-Picardie
- Monsieur le chef de la MISE du Pas de Calais
- Monsieur le chef de la MISE du Nord
- Monsieur le chef de la MISE de l'Aisne

PERIMETRE DU SAGE DE L'ESCAUT

Limite de Département

Communes incluses dans le périmètre (248)

Limite du périmètre du S.A.G.E.

Limite hydrographique du S.A.G.E.



Ministère de l'Écologie
et du Développement Durable

Direction Régionale de l'Environnement

NORD PAS-DE-CALAIS
BASSIN ARTOIS-PIÉGROISE

